



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/23189  
31 octobre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 30 OCTOBRE 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, d'ordre de mon gouvernement, les violations du cessez-le-feu par l'Iraq, telles qu'elles sont énumérées ci-après.

1. Le 27 septembre 1991, plusieurs militaires iraquiens ont été aperçus dans le no man's land autour des coordonnées géographiques 430-660 sur la carte de Naft Shahr.
2. Le 28 septembre 1991, deux militaires iraquiens en patrouille ont essayé de s'infiltrer au poste frontière de Khosravi, situé sur le territoire de la République islamique d'Iran aux coordonnées géographiques 43-05 sur la carte de Khosravi. Les gardes frontière iraniens ayant réagi, les militaires iraquiens se sont repliés vers l'Iraq.
3. Le 28 septembre 1991, 15 soldats iraquiens à l'exercice ont été observés dans le no man's land de coordonnées géographiques 56-41 sur la carte de Hoor.
4. Le 30 septembre 1991, plusieurs éléments antirévolutionnaires venus d'Iraq ont tenté durant la nuit de s'infiltrer dans les positions des forces iraniennes aux coordonnées géographiques 454-071 sur la carte de Khosravi. Les forces iraniennes ayant réagi, ces éléments se sont repliés vers l'Iraq.
5. Le 30 septembre 1991, à 20 h 30 et 22 heures, des éléments antirévolutionnaires venus d'Iraq ont déclenché un affrontement avec les gardes frontière iraniens dans le secteur autour des coordonnées géographiques 975-418 sur la carte de Marivan.
6. Le 3 octobre 1991, à 15 heures, une chargeuse iraquienne employée à la construction d'un remblai a été observée dans le no man's land autour des coordonnées géographiques 291-821 sur la carte de Nahr-e-Anbar.

7. Le 4 octobre 1991, à 22 h 30, un hélicoptère iraquien a violé l'espace aérien iranien et a atterri à Hoveizeh. Ses occupants ont pris contact à cet endroit avec des éléments antirévolutionnaires et, les forces iraniennes étant intervenues, l'hélicoptère est reparti vers l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire diffuser la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI

-----

